

UNIVERSITE DE MONCTON

SÉNAT ACADEMIQUE

Réunion spéciale du 25 mars 1974

Étaient présents:

Me Adélarde Savoie  
M. Helmut Schweiger  
M. Paul Boudreau  
M. Jean Ladouceur  
M. Mohamed Zeitoun  
M. Jean Cadieux  
M. Raoul Dionne  
Mlle Corinne Gallant  
M. Khaled Belkhodja  
M. Pierre L'Hérault  
M. Roland Cloutier  
M. Léonard LeBlanc  
M. Victor Ross  
M. J.-René Longval  
M. Yvan Albert  
M. Vance Toner  
M. René Lecomte  
Mlle Marielle Préfontaine  
Mlle Ghislaine Cormier  
Mlle Huberte Richard  
Sr Germaine Preston  
M. Fernand Mattart  
M. Rhéal Bérubé  
M. Brian Newbold  
M. Albert Lévesque  
M. Léopold Lanteigne  
M. Arthur Chiasson  
M. Gilles Long  
Sr Irène Léger  
M. Denis Losier  
M. Michel Rivard  
M. Normand Savoie  
M. Jacques Lebel  
M. Médard Collette  
Père Roland-E. Soucie  
M. Paul-Émile Benoit  
M. Léandre Bourque

Le Recteur appelle l'assemblée à l'ordre et fait lecture de l'Article 52 des Statuts de l'Université qui dit:

"Le recteur peut en tout temps convoquer une assemblée spéciale. L'avis de convocation doit indiquer le but de la réunion.

Ordre du jour de l'assemblée spéciale:

1. Ouverture par le président
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Exposé du but de la réunion
4. Considération du but de la réunion
5. Ajournement."

Me Savoie fait également lecture de l'avis de convocation dans lequel le but de la réunion est indiqué comme suit:

- Étudier les implications d'ordre académique découlant des décisions prises par les autorités du Collège de Bathurst à l'endroit des étudiants de cette institution.

Me Adélarde Savoie donne un bref exposé de la situation actuelle du Collège de Bathurst et demande à M. Léopold Lanteigne de donner plus de détails.

M. Lanteigne donne des explications concernant la situation au Collège de Bathurst et distribua aux membres un document de travail portant sur les conditions et modalités de reprise des cours ainsi qu'un projet d'avis qui serait envoyé aux étudiants du Collège de Bathurst intéressés à reprendre leurs cours.

Il y eut une période de questions suivie d'une discussion concernant ces documents après quoi les propositions suivantes furent faites:

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par René Lecomte qu'après étude d'un projet d'avis aux étudiants préparé par les autorités du Collège de Bathurst, le Sénat académique suggère de reformuler le texte pour distinguer quatre choses:

- Que cet avis soit envoyé à tous les étudiants;
- Que les étudiants s'engagent à poursuivre leur programme d'études du deuxième semestre selon les exigences académiques;
- Que les étudiants s'engagent à ne pas paralyser le fonctionnement normal des activités académiques;
- Que l'on ajoute au texte les conditions et modalités qui seront approuvées par le Sénat.

Vote: Pour: 25 Contre: 3 Abstention: 2 Adopté.

En ce qui concerne les conditions et modalités, les résolutions faites par le Sénat sont les suivantes:

1) Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Helmut Schweiger que le directeur des études et les présidents de chaque section académique demandent à tous les professeurs d'indiquer par écrit pour chacun de leurs cours quelles activités académiques ont été accomplies et qu'ils déterminent ce qui manque pour compléter les cours.

Vote: Pour: 28 Abstention: 2 Adopté.

2) Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Yvan Albert qu'après avoir reçu la réponse des professeurs, le directeur des études informera chacun des étudiants des exigences à compléter pour chacun des cours de son programme.

Adopté.

3) Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Yvan Albert que le Sénat académique recommande au Collège de Bathurst de réorganiser les cours pour compléter les activités académiques normales du deuxième semestre sur le campus du Collège de Bathurst.

Vote: Pour: 28 Contre: 2 Abstention: 2 Adopté.

4) Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Léonard LeBlanc que les règlements académiques actuels de l'Université de Moncton soient maintenus, ce qui implique d'une part que le Collège de Bathurst n'a pas le droit d'allouer des crédits à des étudiants qui n'ont pas satisfait aux exigences de leurs cours, et d'autre part que les étudiants qui ne se réinscriront pas n'auront pas droit à leurs crédits du deuxième semestre.

Vote: Pour: 19 Contre: 6 Abstention: 5 Adopté.

.../3

#### Collège Hors-Les-Murs

Le Sénat a pris connaissance d'un document qui a été distribué par un de ses membres et qui portait sur l'établissement dans la région de Bathurst d'un Collège Hors-Les-Murs. A ce sujet le Sénat a adopté la résolution suivante:

Attendu que

- Le Sénat est pleinement conscient de la situation de crise qui existe au Collège de Bathurst;

Et attendu que

- Le Sénat académique, pour corriger cette situation, a recommandé au Collège de Bathurst la reprise de ses activités académiques normales dans les meilleurs délais;

Il est proposé par Gilles Long et appuyé par Roland Cloutier que le projet de Collège Hors-Les-Murs ne soit pas accepté.

Vote: Pour: 23 Contre: 1 Abstention: 4

Adopté.

Il est ensuite proposé par Pierre L'Hérault et appuyé par Raoul Dionne que le Sénat académique exprime le voeu que toutes les parties impliquées dans le conflit du Collège de Bathurst considèrent très attentivement les diverses offres de conciliation qui ont été faites, ceci dans le but de rendre effective la réouverture du Collège.

Vote: Pour: 12 Contre: 9 Abstention: 7

Adopté.

#### Ajournement

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que la réunion soit ajournée.

Adopté.

(Signé)

Adélard Savoie, Président

(Signé)

Léandre Bourque, Secrétaire